

P.R.4.1 Coordination et lien avec le Rhône		
Catégorie	Rhône et grand paysage	Priorité A-B à ajuster
Instance(s) responsable(s)	Communes	Instance(s) concernée(s) Canton, communes
Stratégies sectorielles	S.P.3	

Etat actuel

Le Rhône est une entité culturelle et paysagère majeure pour le Canton du Valais, véritable « colonne vertébrale » du territoire. Tout au long du 19^{ème} siècle, son tracé s'est fixé au fil des travaux de correction de son lit et de sécurisation de ses berges, pour atteindre celui que nous connaissons actuellement. Aujourd'hui, l'évolution de notre rapport au fleuve tout comme les enjeux écologiques et sécuritaires en lien avec celui-ci ont débouché sur le projet de troisième correction du Rhône (R3). Celui-ci a pour but de retourner à un régime d'écoulement plus proche de son état initial afin de mieux sécuriser la plaine face aux crues, de valoriser l'aspect écologique du cours d'eau et de développer les possibilités de loisirs, de détente, d'accès à l'eau et de déplacement au travers des modes doux le long de ses berges. Le plan d'aménagement PA-R3 (2016) a été adopté par les gouvernements vaudois et valaisans. Sur le secteur du projet d'agglomération, R3 comporte plusieurs mesures prioritaires et anticipées déjà en cours de coordination ou de réalisation. Les documentations relatives à ces mesures « techniques » sont précisées en fin de fiche.

La présente fiche a pour objectif de se concentrer sur l'insertion territoriale et l'appropriation du projet R3 par les communes riveraines, sur la base du plan-guide des espaces publics du Rhône défini par le groupement BASE.

Etat attendu

Description

Le plan-guide est issu d'une démarche de mandats d'étude parallèles, remporté par le groupement BASE en 2019. Il s'agit d'assurer une cohérence des espaces publics du Rhône sur l'ensemble du linéaire du fleuve et de « raccrocher » le Rhône aux espaces de vie avoisinants, notamment par la mise en place de liens doux et par le déploiement des espaces publics au travers de la plaine jusqu'à entrer en contact avec le fleuve.

Pour ce faire, quelques prescriptions fortes qui s'appliquent notamment aux communes du projet d'agglomération :

- Matérialiser des **allées du Rhône**, itinéraires préférentiels pour les modes doux afin de rejoindre le fleuve. Sont pressentis, l'axe de l'avenue de Fully et des Petits Chantons (reliant Martigny et Fully) qui dispose d'un équipement existant en site propre pour les modes doux, et l'axe Fully-Charrat. Ces axes seront à requalifier dans une optique de prolongation des espaces publics urbains vers le Rhône.
- Sur cette base, se dessinent donc deux **portes d'entrée principales** au fleuve. Premièrement, le secteur du Pont de la Dranse, entrée « logistique », très accessible à vélo, à pied, en transports publics, en voiture et à coordonner avec l'aspect « réserve naturelle » du secteur. Deuxièmement l'entrée « vie locale », au cœur de la zone urbanisée de Fully-Charrat, pour une pratique quotidienne du Rhône.
- Des portes d'**entrée secondaires** seront bien évidemment mises en place, notamment à Fully où la zone à bâtir longe sur plusieurs kilomètres les berges du fleuve ou encore à l'embouchure de la Dranse et du Rhône (entrée « Loisirs »).

-
- Le plan-guide prévoit la mise en place de **hameaux-escales** à la confluence des allées du Rhône et du fleuve, pour les principales villes du Canton. Un hameau-escale s'implantera donc à Martigny. Celui-ci pourrait se localiser sur la porte d'entrée du « Pont de Branson » très accessible et au cœur d'un milieu naturel et paysager unique qui pourrait être aisément mis en scène (Follatères, Verney).
 - Des **hameaux-escales secondaires**, d'une ampleur moindre, viennent s'implanter au droit des allées du Rhône des localités secondaires. Il pourrait donc s'en implanter un sur l'axe Charrat-Fully et bénéficier, ainsi, aux nombreux riverains.
 - Le système de liaisons vers le Rhône, articulé autour des allées, est complété par la mise en place d'**échappées fraîcheur**, plantées et longeant généralement un cours d'eau. Le parcours le long de la Dranse s'apparente à une échappée fraîcheur liée à Martigny. Pour le village de Charrat, une échappée fraîcheur se matérialisera le long du canal du Toléron dont un réaménagement est en projet (réhabilitation rideaux-abris, renaturation, mobilité douce). Pour les autres, des études détaillées seront nécessaires afin de les localiser plus finement.
 - Le système de liaisons vers le Rhône est finalement complété par des **échappées**, permettant d'augmenter le nombre de boucles entre le Rhône et les lieux de vie. Contrairement aux échappées fraîcheur, les échappées ne sont pas forcément liées à un affluent. Elles se doivent toutefois d'offrir un cadre agréable pour la mobilité active. Pour le village de Charrat, le parcours le long du canal du Syndicat en direction de l'Est puis en franchissement de l'autoroute pour atteindre le Rhône en vis-à-vis des villages fullérains de Saxé et de Châtaigner s'apparente à une échappée. Pour Martigny, l'échappée pourrait emprunter la rue des Bonnes Luites, franchir l'autoroute au niveau de la STEP puis rejoindre, sur une route agricole existante, la confluence entre les canaux du Syndicat et du Toléron, où débouche également une échappée fraîcheur. Pour les autres, des études détaillées seront nécessaires afin de les localiser plus finement.
 - La mise en place de **routes « paysage »** permet, en équipant ou en signalisant des routes et chemins existants, de créer des parcours offrant des vues et des perspectives sur le paysage du Rhône et de la plaine. Ces routes nécessitent également des études détaillées afin de les localiser plus finement.
 - Finalement, le projet prévoit une intégration des surfaces attenantes au fleuve dans le « **cortège du Rhône** ». Les communes étudieront dans le détail les implications de la mise en œuvre de ce concept et les éventuelles mesures y découlant.

Les détails relatifs à ces mesures, qui sont pour rappel gérées par les communes (mais en étroite collaboration avec le Canton), nécessiteront des études complémentaires.

Opportunité et utilité

Opportunité : profiter de la troisième correction du Rhône pour rapprocher, enfin, le fleuve et les zones habitées de la plaine. Disposer d'un espace public, majoritairement naturel et non-bâti, de grande qualité tout au long du linéaire du fleuve et au travers de la plaine. Amélioration significative de la qualité de vie, lutte contre le réchauffement climatique (échappées fraîcheurs, etc.). Offre d'un espace de loisirs, de détente de promenade, de contemplation pour les riverains du fleuve, mais également pour les visiteurs.

Utilité :

- CE.1.5 Amélioration de la mobilité douce
- CE2.3 Amélioration de la qualité des espaces publics
- CE4.4 Mise en valeur d'espaces ouverts, naturels, et paysagers.

Réalisation

Etat de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	A compléter par le SDT → Pas concerné / Informations préalables / Coordination en cours / Coordination réglée
Etat de planification	Etudes de détail (dès 2022), à confirmer avec les communes
Calendrier de mise en oeuvre	A voir avec les communes. Coordination à avoir avec la mise en œuvre des mesures anticipées et prioritaires. Date prévue du début des travaux : ??? Date prévue de la mise en service : ???

Autre

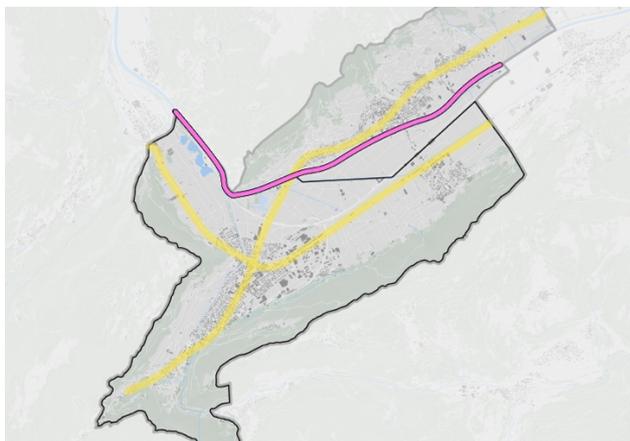
Fiches concernées du PDC	A.12, A.13, A.8	Fiches concernées du PDi	N1, N3, N4, U1, U3 et M5
---------------------------------	-----------------	---------------------------------	--------------------------

Lien avec les autres mesures

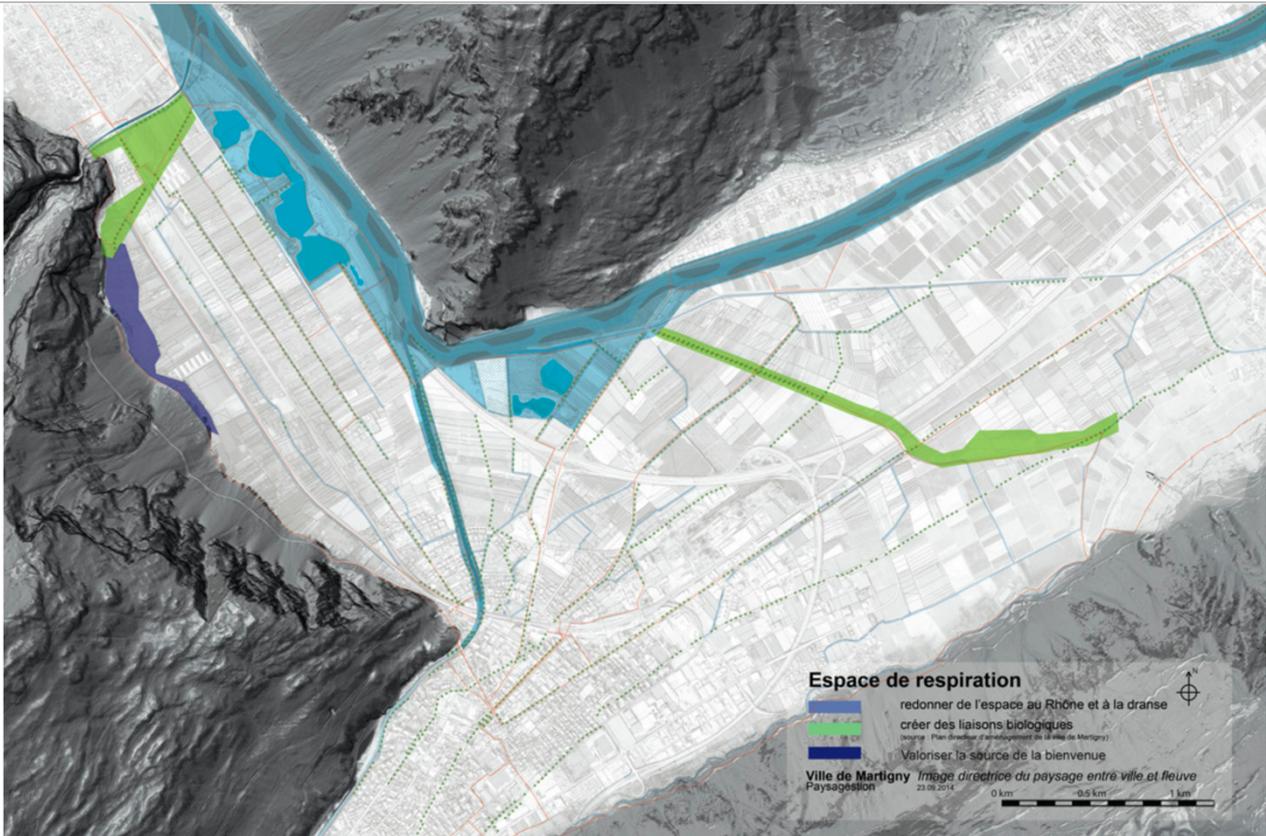
U.N.4.1 Traitement franges urbaines,
U.N.4.2 Nature en ville,
U.DR.4.1 Équipements intercommunaux,
P.R.4.2 Valorisation du paysage du Coude du Rhône,
P.E.4.1 Mise en valeur et rétablissement des structures paysagères historiques,
P.E.4.2 Revitalisation des berges de la Dranse,
P.E.4.3 Revitalisation des canaux de plaine,
P.E.4.4 Projets « nature ».
P.MD.4.1.1 Liaison pour piétons et vélos entre Charrat et Fully,
P.MD.4.1.2 Liaison pour piétons et vélos entre Martigny et Fully,
P.MD.4.1.4 Concept stationnement vélo à l'échelle de l'agglomération,
P.MD.4.1.6 et P.MD.4.1.8 Accès aux rives de la Dranse en traversée de Martigny,

- Documents mis à disposition**
- Plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône (PA-R3), 2016, Canton du Valais.
 - Guide d'intégration du Rhône dans le PDi, 2019, mijong.
 - Troisième correction du Rhône, Lignes directrices paysagères, 2015, nomad architectes.

Plan de situation au 1 : 50'000



Plan selon état d'avancement



Source : *Image directrice du paysage entre ville et fleuve*, Paysage&son, Ville de Martigny, 2014.